

REPUBLIQUE FRANCAISE  
SYNDICAT MIXTE OUVERT NIEVRE NUMERIQUE  
SEANCE DU 05 mai 2026

**DELIBERATION N°2026-32 DU COMITE SYNDICAL  
NOUVEAUX SERVICES NOUVEAUX USAGES**  
Déploiement d'un réseau de communication électronique  
dédié aux objets connectés. Hors zone Pilote

-:-:-:-:-:-:-:-

Le comité syndical légalement convoqué le 28/04/2026 s'est réuni en séance publique à Nevers, le 05/05/2026 à 15h00 dans les locaux du conseil départemental, à Nevers.

Étaient présents avec voix délibérative :

Monsieur BAZIN Fabien,  
Monsieur COUTURIER Bertrand,  
Monsieur FAVARCQ Thierry,  
Monsieur GAUTHIER Jean-Luc  
(Moulins communauté)  
Monsieur GUYOT Thierry,  
Monsieur HOURCABIE Guy,

Monsieur MARIE Frédéric,  
Monsieur MILLIERE Bruno,  
Monsieur Philippe REVEL,  
Monsieur Jean-Luc SIMON,  
Monsieur, Nicolas SMILEVITCH,  
Monsieur Thierry SUGIN,  
Monsieur Dominique WIATR.

Sont excusés : Mme Florence CIBICK ; Mme Martine Gaudin, Mr Philippe Dauvergne, Mr JeanLuc GAUTHIER (CCACN), Mr Patrice JOLY, Mr Franck MICHOT, Mr David VERRON.

Le comité syndical a choisi pour secrétaire de séance : Mr Bertrand Couturier

- ✚ Le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.1424-37 et suivants relatifs aux réseaux et services locaux de communications électroniques ;
- ✚ La Stratégie de Cohérence Régionale d'Aménagement Numérique (SCORAN) de la Région Bourgogne - Franche-Comté ;
- ✚ La délibération N° 2024-19 du Comité syndical de Nievre Numérique du 11 septembre 2024 décidant de lancer une expérimentation à taille communale début 2025 pour les cas d'usage matures de l'IOT, avec un déploiement large à maille départementale entre fin 2025 et 2026 ;



- Le résultat de l'appel à manifestation d'intention pour un projet de déploiement, d'exploitation, de commercialisation d'un réseau bas débit dédié aux objets connectés sur l'ensemble du département de la Nièvre ;
- La délibération 2025-13 concernant le déploiement d'un réseau de communication dédié aux objets connectés pour la zone pilote.
- Le rapport N°8

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL DECIDE DE :

- D'acter l'ajout de 2 communes à l'expérimentation concernant le déploiement d'un réseau de communication électronique dédié aux objets connectés, hors zone pilote ;
- De prendre acte de l'absence de modification du budget ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires au déploiement et à l'achat d'objets connectés pour le réseau de communication électronique dédié aux objets connectés pour ces 2 nouvelles communes.

ADOpte :

Nombre de voix pour : 13

Nombre de voix contre : 0

Nombre d'abstention : 0

DELIBERATION  
PUBLIEE LE

LE PRESIDENT DU SYNDICAT MIXTE